

LISTE DE CONTRÔLE DES DOCUMENTS PERMIS DE TRAVAIL (À L'EXTÉRIEUR DU CANADA)

Cette liste de contrôle des documents fait partie des formulaires que vous devez soumettre avec votre demande.

Consultez le guide d'instructions (IMM 5487) pour vérifier si vous devez fournir certains formulaires et documents indiqués dans la présente liste de contrôle, ou la totalité de ceux-ci.

Si vos documents sont dans une langue autre que le français ou l'anglais, veuillez vérifier auprès du bureau des visas responsable de votre région afin de déterminer s'ils ont besoin d'être traduits.

S'il manque des documents mentionnés dans cette liste, le traitement de votre demande pourrait être retardé.

Rassemblez vos documents dans l'ordre de la liste de contrôle et cochez chaque élément.

J'ai inclus les documents suivants :

LISTE DE FORMULAIRES : Vous devez remplir, signer et dater les formulaires de IRCC suivants :

- Demande d'un permis de travail présentée à l'extérieur du Canada (IMM 1295).*
Remarque : Si ce formulaire de demande a été rempli à l'ordinateur vous devez le valider pour générer une page de code à barres. Imprimez et placez la page de codes à barres (page 5 de 5) sur le dessus de votre demande (ou si vous présentez une demande de groupe, chaque demande individuelle).
- Le formulaire *Informations sur la famille*. Ce formulaire doit être rempli par les personnes âgées de 18 ans et plus ou les mineurs qui voyagent seuls au Canada.
Remarque : Vous **devez** remplir le formulaire *Informations sur la famille* (IMM 5707) inscrit sur la liste de la trousse de demande pour votre région.
- Déclaration officielle d'union de fait (IMM 5409)*
Remarque : Veuillez consulter les directives propres au bureau des visas responsable de votre région.
- Recours aux services d'un représentant (IMM 5476)*
Remarque : Veuillez remplir ce formulaire **seulement si** vous avez recours aux services d'un représentant autorisé, ou si vous souhaitez nommer un représentant ou retirer l'autorisation accordée à un représentant.
- Autorisation de communiquer des renseignements personnels à une personne désignée (IMM 5475)*
Remarque : Veuillez remplir ce formulaire **seulement si** vous autorisez Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) à communiquer de l'information sur votre dossier à une personne autre que vous.

LISTE DES DOCUMENTS :

- Le paiement dans un mode acceptable. Veuillez vous assurer d'inclure les frais de traitement de la demande et, s'il y a lieu, les frais liés au prélèvement des données biométriques ou les frais pour les détenteurs de permis de travail ouvert. Vérifier les modes de paiement acceptable auprès du bureau des visas de votre région.
Remarque : Certains demandeurs sont dispensés des frais de traitement des demandes de permis de travail. Si vous êtes dispensé des frais, vous devez présenter des documents pour le prouver.
 Les bureaux des visas n'acceptent pas les reçus des banques du Canada.
- Une photocopie des pages de renseignements personnels de votre passeport ou titre de voyage valide qui inclut :
 - le numéro de passeport;
 - les dates de délivrance et d'expiration;
 - votre photo, nom, date et lieu de naissance.**Remarque** : Si vous avez besoin d'un visa de résident temporaire et votre demande de permis de travail est approuvée, vous devrez fournir votre passeport original pour que le visa vous soit délivré. Veuillez communiquer avec le bureau des visas responsable de votre région.
- Deux photos** respectant les spécifications de la [Demande de visa : Spécifications de la photographie](#). A l'endos des deux photos, écrivez votre nom et votre date de naissance.
Remarque: Si vous devez fournir vos **données biométriques** (empreintes digitales et photo), vous n'êtes **pas** tenu d'inclure des deux photos format papier à votre demande.

LISTE DES DOCUMENTS (SUITE) :

- La preuve de votre statut d'immigration actuel :
Si votre pays ou territoire de résidence est différent du pays ou territoire de nationalité indiqué dans votre passeport, vous devez fournir une preuve de statut légal dans votre pays ou territoire de résidence.

- Une photocopie de votre licence ou de votre certificat de mariage
Remarque : Veuillez consulter les directives propres au bureau des visas responsable de votre région.

- La preuve que vous répondez aux exigences de l'emploi offert.

- Une copie de l'*Étude d'impact sur le marché du travail* (EIMT) fournie par Emploi et Développement social Canada (ESDC) et une copie de votre lettre d'offre d'emploi ou contrat de votre futur employeur.

OU

Une offre d'emploi à un ressortissant étranger dispensé d'une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) (soit un formulaire [IMM 5802] ou un numéro d'offre d'emploi).

Remarque: Si votre employeur est dispensé du Régime de conformité des employeurs, vous deviez fournir une copie de votre contrat d'emploi. Renseignez-vous davantage à propos de cette **dispense**. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada/embaucher-etranger-temporaires/verifier-besoin-etude-impact-marche-travail/dispenses-frais-relatifs-conformite-employeur.html>

- Si vous allez travailler au Québec, la preuve que vous détenez un *Certificat d'acceptation du Québec* (CAQ) valide.

- Si vous êtes un **candidat d'une province** et avez une offre d'emploi à un ressortissant étranger dispensé d'une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) (soit un formulaire [IMM 5802] ou un numéro d'offre d'emploi) d'un employeur dans votre province ou territoire de désignation, veuillez fournir une copie de la lettre de désignation de la province ou du territoire ainsi qu'une [lettre aux termes du R204c](#) de la part de la province ou du territoire.

Si elle est expirée, vous devez également fournir une copie de l'accusé de réception confirmant que IRCC a reçu votre demande de résidence permanente avant l'expiration de la nomination.

- Si vous présentez une demande de permis de travail postdiplôme, veuillez fournir une preuve indiquant que vous répondez à toutes les exigences liées à votre programme d'études:
- un relevé de notes final; et
 - une lettre de l'établissement d'enseignement ou la confirmation écrite de l'obtention du diplôme.

- Tout document additionnel requis par le bureau des visas responsable de votre région.

Remarque : Veuillez consulter les directives propres au bureau des visas responsable de votre région.